



Loque européenne des abeilles (loque bénigne)

Maladie bactérienne très contagieuse du couvain, moins dévastatrice que la loque américaine, elle représente un diagnostic différentiel important de celle-ci.

Stades touchés	Le couvain (larves des abeilles).
Agent infectieux	<i>Melissococcus plutonius</i> , avec agents secondaires tel que par ex. <i>Paenibacillus alvei</i> . Ténacité modérée.
Clinique/Pathologie	Evolution rapide de la maladie sans tableau clinique homogène. Les larves périssent déjà avant l'operculation. Les larves atteintes se colorent en jaune, noir-brun et se transforment en bouillie ou en une masse fluide granuleuse. Cette masse est rarement filante. L'odeur particulière de la loque américaine est absente. L'odeur de la loque européenne est désagréable et varie en fonction des différents agents pathogènes présents – odeur de fromage, de transpiration des pieds ou odeur acide. La croûte sèche, brillante et lisse se trouve en règle générale au fond de la cellule. Elle se laisse facilement retirer de la cellule, comme une pellicule.
Répartition géographique	Mondiale. Apparaît fréquemment en Suisse.
Epidémiologie	L'infection s'effectue oralement. L'apparition sous forme d'épidémie est rare. Le plus souvent, seules des colonies individuelles sont atteintes. Cependant, il suffit d'une colonie atteinte pour considérer le rucher entier comme touché par la maladie. La transmission s'effectue principalement par l'achat d'abeilles, par des rayons contaminés ou contenant des croûtes, par les pilleuses, par des ustensiles ou par l'apiculteur.
Diagnostic	Lors de chaque contrôle des colonies, observer l'image du couvain. Suspicion si ce dernier présente un aspect mité ou en mosaïque. L'agent pathogène (coques ovoïdes en paires) est mis en évidence au microscope, dans les larves malades, et identifié par PCR, avec présence simultanée de symptômes cliniques.
Diagnostic différentiel	Loque américaine, autres maladies du couvain.
Prophylaxie immunitaire	Non autorisée en Suisse. Il n'existe pas de vaccin.
Prélèvements	Echantillon du rayon, morceau d'au minimum 10x15 cm de surface, contenant suffisamment d'alvéoles modifiées.
Mesures	Epizootie à combattre, OFE art. 212 et art. 273 à 274.

06/2013